

RÉFÉRENTIEL TRAVAIL EN ÉLEVAGES BOVINS VIANDE - SYSTÈMES VEAUX SOUS LA MÈRE

Synthèse de Bilans Travail



Dans le cadre du RMT travail, 640 enquêtes Bilan Travail (méthode INRA/Institut de l'Élevage) ont été réalisées en 2008 et 2009 dans 7 filières d'élevages herbivores et monogastriques. Ce document présente les temps de travaux et les marges de manœuvre enregistrées pour **8 élevages bovins allaitants en systèmes Veaux Sous La Mère** présents dans le grand Sud-ouest.

LE TRAVAIL DANS L'EXPLOITATION

Les exploitations sont essentiellement spécialisées. En moyenne, elles possèdent 53 vaches sur 77 ha de SAU.

La cellule de base est constituée de travailleurs permanents, disponibles pour l'exploitation et pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu (agriculteur, couple, associés).

La présence d'une seule personne dans la cellule de base concerne 1 exploitation sur 2. La taille des structures est en relation avec le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation mais le nombre d'unités de production (nombre d'animaux, hectares de terre) par personne permanente baisse avec l'agrandissement du collectif de main-d'œuvre (tableau 1).

> **Tableau 1 : Nombre de vaches et d'hectares par personne de la cellule de base (pCB)**

Cellule de base	Vache par pCB	SAU par pCB
1 personne	52	67
2 personnes et plus	24	38
Ensemble	38	53

La totalité des exploitations a recours à de la main-d'œuvre extérieure avec une forte implication de la main-d'œuvre bénévole dans le travail de l'exploitation. Presque toutes les exploitations (7/8) ont recours à l'entreprise pour du travail de saison. Le salariat concerne 2 exploitations mais n'effectue qu'une part minime du travail (moins de 10 %).

LE TRAVAIL SUR L'ATELIER BOVIN VIANDE

Le travail d'astreinte est lié à l'activité d'élevage. Sa variabilité en élevage de veaux sous la mère est importante : de 35 à 90 heures/vache avec dans certaines exploitations, une part de prise en charge par la main-d'œuvre bénévole allant jusqu'à 50 %. Le temps de travail observé dans les élevages en suivi dépend du type de bâtiment (tableau 2) et du mode de conduite de l'élevage (gestion de la tétée, rythme de distribution des fourrages...). Des études menées par l'Association « le Veau Sous La Mère » autour des conduites simplifiées visant à restreindre considérablement l'astreinte sur le troupeau sont en cours et permettront d'étoffer les références. L'enjeu est de promouvoir des pratiques compatibles avec un fonctionnement moins dépendant de la main-d'œuvre bénévole.

Le travail d'astreinte est généralement quotidien, difficile à concentrer et à différer. En élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux. Il est quantifié en heures par jour.

> **Tableau 2 : Travail d'astreinte (TA) lié à l'atelier bovin viande (en heures) selon le type de bâtiment**

Type de bâtiment	Nombre de pCB	Nb de vaches	TA atelier par an	TA atelier par jour	TA atelier /VA /an	Part faite par bénévolat
Étable entravée	1,3	53	3 875	10,6	73	36 %
Stabulation libre	2,0	53	2 964	8,1	52	13 %
Ensemble	1,6	53	3 343	9,1	62	25 %

LE TRAVAIL DE SAISON SUR LES SURFACES

Le travail de saison sur les surfaces dépend de la taille de la SAU. Le collectif de travail influe sur la part du recours à la main-d'œuvre extérieure à la cellule de base : dans les structures unipersonnelles, près de 65 % du travail de saison est délégué à de la main-d'œuvre bénévole ou salariée. Dans les collectifs de plus de 1 personne, cette part de délégation est ramenée à 20 %.

Le travail de saison lié à la SFP varie entre 0,3 et 0,6 jour/ha de SFP avec une moyenne de 0,4 jour/ha de SFP en système herbager ou extensif.

Le travail de saison (TS) réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures) et correspond souvent à des chantiers. Il est quantifié en jours.



LE TRAVAIL DE L'ÉLEVEUR

En moyenne, le volume annuel de travail d'astreinte réalisé par la cellule de base est de 1 540 h/personne. Ce volume horaire varie selon le type de bâtiment et le mode de conduite. Le travail de saison est lié à la surface exploitée (tableau 3).

Pour une vivabilité correcte, on considère qu'une marge de manœuvre de 1 000 h de temps disponible calculé (TDC) par personne de la cellule de base est

nécessaire : 2/3 des éleveurs de veaux sous la mère de notre échantillon sont en dessous de ce seuil.

Le temps disponible calculé (TDC) est l'indicateur de la marge de manœuvre en temps. Il correspond au temps restant à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte et de saison. Il est calculé en heures par an et par pCB.

> **Tableau 3 : Le travail de la cellule de base et le temps disponible calculé**

	Nb de personnes dans la CB	SAU (ha)	TA exploitation réalisé par la cellule de base (heures)			TS exploitation réalisé par la cellule de base (jour)		Temps disponible calculé (h/an)
			Total	par pCB	par pCB / jour	Total	par pCB	par pCB
Étable entravée	1,3	58	2 604	1 868	5,1	98	61	750
Stabulation libre	2,0	105	2 630	1 181	3,2	128	75	1 101

RÉFÉRENCES DES SYSTÈMES VEAUX SOUS LA MÈRE

Sur le travail d'astreinte

> **Tableau 4: Le travail d'astreinte en heures par vache et par an**

Nb de personnes dans la CB	1	2
TA / vache étable entravée	65	70
TA / vache stabulation	40	55

Sur le travail de saison

> **Tableau 5: Le travail de saison en jours par an**

Lié à l'atelier bovins viande	TS atelier BV		TS surfaces fourragères	
	par vache	par ha SFP	par vache	
Type de systèmes fourragers				
Herbager ou extensif (<1,2UGB/ha)	0,6	1,2	1,2	

Merci aux éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et aux conseillers pour la réalisation des enquêtes Bilan Travail

- Julien Belvèze (Idele),
- Gérard Camdessus (CA 64),
- Damien Gibiat (EDE 24),
- J-Christophe Labarthe (CA 46),
- Thomas Pacaud (Idele).

Pour en savoir plus

« Référentiel travail en élevages bovins viande, synthèse de 170 Bilans Travail » disponible sur l'espace thématique travail du site de l'Institut de l'Élevage (www.idele.fr)

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCEURS

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).



Septembre 2011

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.idele.fr - PUB IE: 00 11 50 024